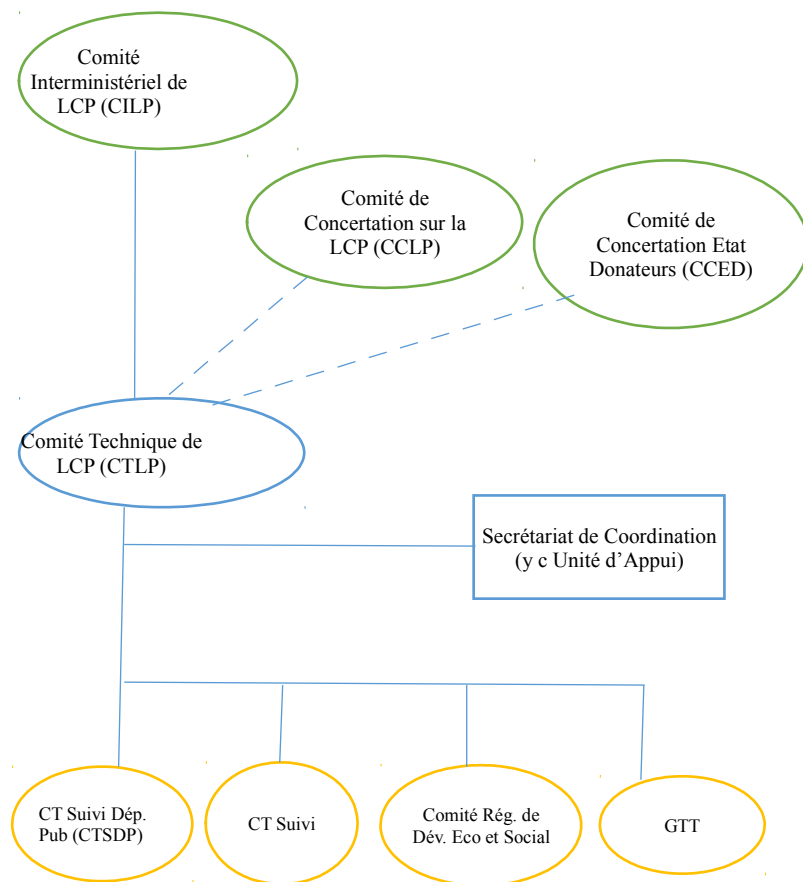


## Schéma du dispositif institutionnel du CSLP



### Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté (CILP)

Mandat : (i) valide les rapports semestriels et annuels sur le suivi de la mise en œuvre du CSLP, (ii) se prononce sur et valide le rapport d'évaluation d'impact du CSLP, (iii) approuve les programmations pluriannuelles et les plans d'action annuels de mise en œuvre de la stratégie, (iv) adopte les projets de communications au Parlement relatifs aux bilans de mise en œuvre du CSLP, et (v) examine les Rapports nationaux de suivi des OMD et formule les recommandations pour garantir leur atteinte.

Composition : Présidence : Premier Ministre - Secrétariat : MAED – Membres : tous les ministres des départements impliqués dans la mise en œuvre du CSLP.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

### Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté (CCLP)

Mandat : assure le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration du CSLP, y compris la préparation des assises nationales et des séminaires interrégionaux et veille à ce que les recommandations de ces fora soient prises en compte dans le CSLP.

Composition : Présidence : MAED – Membres : ministères, représentants des élus et de la société civile.

Périodicité des réunions : 2 fois par an

### Comité de concertation Etat-Donateurs

Mandat : (i) informe sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CSLP et sur les performances spécifiques obtenues relativement aux OMD, (ii) évalue les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes prioritaires soutenus par les partenaires au développement, (iii) suit les engagements financiers des partenaires en faveur de la mise en œuvre du plan d'action du CSLP (y c les engagements pris lors de la Table ronde de Bruxelles de juin 2010) ; et (iv) renforce la cohérence et la complémentarité des interventions des bailleurs de fonds.

Composition : Présidence : MAED – Membres : MF, GR/BCM, tous les partenaires au développement

Périodicité des réunions : Mensuelle

### Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP)

Mandat : (i) suit, de manière permanente, la mise en œuvre des différents programmes du CSLP, (ii) veille à la production des situations mensuelles et des rapports d'avancement exigés par le système de S&E du CSLP, et (iii) assure la coordination technique de l'activité des différentes parties prenantes du dispositif institutionnel.

Composition : Présidence : Conseiller/politiques de développement du MAED – Membres : Secrétariat de Coordination + présidents des Comités techniques sectoriels

Périodicité des réunions : trimestrielle

### Comités Techniques Sectoriels (CTS)

Mandat : (i) centralisent et consolident les fiches mensuelles de situation des programmes destinés au Ministre concerné, (ii) élaborent le Tableau de bord sectoriel de suivi des actions prioritaires, (iii) assurent la concertation interne sur les résultats et recommandations du suivi du secteur, (iv) diffusent l'information de suivi auprès du Comité Technique CSLP, et (v) constituent les « points focaux » sectoriels pour tous les exercices de suivi programmatique (CDMT, suivi des OMD, etc.).

Composition : Noyau dur (responsables des services Programmation et suivi, Financiers/DAF, Statistiques), Plénière : Autres départements concernés, société civile, secteur privé, PTF

Périodicité des réunions : mensuelle (« Noyau dur ») ; trimestrielle (plénière).

**Schéma du dispositif institutionnel du CSLP**

